



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU MARDI 07 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, sept avril à vingt heure et trente minutes , le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le premier avril, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine GORGUES ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Frédéric ORGUEIL, Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Sylvain MASSIÉ, Flavie PIRON, Allison PLAS, Claire ASTOR.

Absents excusés : Nicolas BLATGÉ.

Secrétaire de séance : Flavie PIRON

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	10	0	10

N°2026-05-03

7.1.1

Affectation de résultats de l'exercice 2025- Budget principal

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir examiné le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Constate que la section de fonctionnement fait apparaître un excédent cumulé de 196 624,55 €, tandis que la section d'investissement présente un déficit cumulé de 97 325,18 €.

Il est également constaté que les restes à réaliser de la section d'investissement présentent un solde négatif de 39 985,66 €, portant ainsi le besoin total de financement de la section d'investissement à 137 310,84 €.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

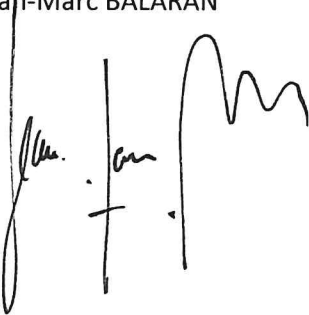
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **AFFECTER** la somme de 137 310,84 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement ;
- ✓ **REPORTER** la somme de 59 313,71 € au compte 002 « excédent antérieur reporté » en section de fonctionnement ;

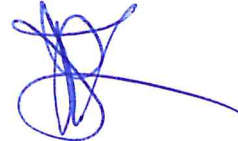
- ✓ **REPORTER** le déficit d'investissement d'un montant de 97 325,18 € au compte 001 « résultat antérieur reporté » en dépenses d'investissement.

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 07 avril 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN



Le Secrétaire de séance
Flavie PIRON



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération,

Compte-tenu de son affichage sur le site de la mairie

le :

Et de sa transmission en Préfecture le :